



Compte rendu du Conseil Municipal **Commune de Saint Martin de Boscherville** **du 10 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix février à vingt heures quarante-cinq

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Grange en séance publique sous la Présidence de Sylvie BOURGAIS, Maire

Etaient présents : Loetitia CHAUVIN, Jean-Paul COLANGE, Frank COLLIAUX, Pierre DE BEAUPUIS, Bertrand DEMEILLIERS, Lucie DORANGE, Annette FOUCART, Fabien GRAS, Maxime HINFRAY, Francine LANSSADE, Béatrice LEFRANÇOIS, Jean-Charles MASTROIENI, Isabelle PESQUET, Catherine PHILIPPE, Renaud SAINT

Absents excusés : Françoise CALLONNEC L'HENAFF ayant donné pouvoir à Loetitia CHAUVIN, Sylvain GODU ayant donné pouvoir à Frank COLLIAUX

Absents : Mathilde LERONDEL

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Lucie DORANGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025 **Approuvé à l'unanimité.**

Manifestation « Jardins en Eveil » 2026 : Prix de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la reconduction de la remise de « Prix de la commune » lors de la manifestation « Jardins en Eveil » 2026,
- **approuve** l'achat de deux cartes cadeaux dans une enseigne culturelle d'une valeur de 100 € chacune,
- **confirme** l'inscription de la dépense au budget primitif 2026.

Reversement de la part communale d'accise sur l'électricité (ex TCCFE) par la Métropole Rouen Normandie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la convention de reversement de la part communale d'accise sur l'électricité (ex TCCFE) par la Métropole Rouen Normandie à la commune de Saint Martin de Boscherville,
- **autorise** Madame le Maire à signer ce document.

Suppression et création d'un poste d'Adjoint Administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** la suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à 25/35^e et la création d'un poste d'Adjoint Administratif, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2026, pour exercer les fonctions d'agent en charge de l'accueil, l'état civil et l'agence postale communale.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique, en cas de non-possibilité de recruter un agent titulaire compétant pour ce poste (notamment concernant la gestion de l'agence postale communale).

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} mars 2026,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Catégorie C

Compte rendu du Conseil Municipal
Commune de Saint Martin de Boscherville
du 10 février 2026

Grade : Adjoint Administratif :

- ancien effectif : 2 agents
- nouvel effectif : 2 agents
- **confirme** l'inscription au budget primitif 2026 des sommes nécessaires à cette dépense.

Sujet ajouté à l'ordre du jour avec l'accord du Conseil Municipal

Gestion des animaux errants – Convention fourrière animale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la convention de gestion d'une fourrière animale privée avec la Société Normande de Protection aux Animaux (SNPA) ; convention jointe à la présente délibération,
- **autorise** Madame le Maire à signer ce document.

Levée du conseil municipal à 21h11

LUCIE DORANGE
Maire Adjoint



Sylvie BOURGAIS, Maire

Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 10 février 2026, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage.